

## **Circulaire de rentrée des classes 2020 - 2021**

**A LIRE TRES ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER**  
**Terminale CAP - 1ère BAC PRO – Terminale BAC PRO**

Chers Lycéens, Chers Parents,

Au cœur des vacances, il faut déjà penser à la prochaine rentrée scolaire et l'objet de ce courrier est de vous apporter toutes les informations utiles.

L'année scolaire 2019/2020 a été marquée par une situation inédite. Espérons que nous n'aurons pas à revivre de tels moments. Une vigilance accrue concernant les règles sanitaires et la distanciation doivent dorénavant régir tous nos fonctionnements.

La rentrée 2020 sera marquée par une évolution importante pour le lycée. En effet, nous accueillerons nos premiers étudiants en apprentissage sur le BTS Electrotechnique. Nous ouvrons également une licence Pro « systèmes numériques et données des objets connectés » en alternance et en lien avec l'université d'Avignon. C'est un premier pas dans l'ouverture de l'établissement vers la mixité des publics.

Toute l'équipe éducative de l'ensemble scolaire La Salle-Avignon se joint à nous pour vous souhaiter un bel été.

Le Chef d'Etablissement,  
**J. PICARD**

Directeur adjoint Lycée,  
**L. DEL PUPPO**

## Structures de l'établissement

• Chef d'Etablissement coordonnateur	<b>M. PICARD</b>	<a href="mailto:picard@lasalle84.org">picard@lasalle84.org</a>
• Directeur adjoint au chef d'Ets du lycée	<b>M. DEL PUPPO</b>	<a href="mailto:responsable.lycee@lasalle84.org">responsable.lycee@lasalle84.org</a>
• Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques	<b>M. COPIN</b>	<a href="mailto:ddfpt@lasalle84.org">ddfpt@lasalle84.org</a>
• Responsable en charge de l'enseignement supérieur de la communication	<b>M. LESPAGNOL</b>	<a href="mailto:lespagnol@lasalle84.org">lespagnol@lasalle84.org</a>
• Secrétaire de Direction	<b>Mme BERTRAND</b>	<a href="mailto:bertrand@lasalle84.org">bertrand@lasalle84.org</a>
• Secrétaires lycée	<b>Mme MAMELONET</b>	<a href="mailto:secretariat.lycee@lasalle84.org">secretariat.lycee@lasalle84.org</a>
	<b>Mme PASSEBOIS</b>	
• Equipe pastorale	<b>M. AMISI</b>	<a href="mailto:amisig@lasalle84.org">amisig@lasalle84.org</a>
	<b>Mme DA SILVA</b>	<a href="mailto:dasilva@lasalle84.org">dasilva@lasalle84.org</a>
• Responsable vie scolaire	<b>M. FAGE</b>	<a href="mailto:fagea@lasalle84.org">fagea@lasalle84.org</a>
• Educateur chargé de l'Internat	<b>Mme PARIOT</b>	<a href="mailto:pariot@lasalle84.org">pariot@lasalle84.org</a>
• Secrétaire vie scolaire lycée	<b>Mme POTIE-BERNARD</b>	<a href="mailto:vslycee@lasalle84.org">vslycee@lasalle84.org</a>
• C.D.I. site Centre-Ville	<b>Mme NUNES</b>	<a href="mailto:nunes@lasalle84.org">nunes@lasalle84.org</a>
	<b>Mme TERNISIEN</b>	<a href="mailto:ternisien@lasalle84.org">ternisien@lasalle84.org</a>
• Référente orientation	<b>Mme PASTORINO</b>	<a href="mailto:pastorinom@lasalle84.org">pastorinom@lasalle84.org</a>
• Responsable du pôle financier, économiste	<b>M. MOLINER</b>	<a href="mailto:moliner@lasalle84.org">moliner@lasalle84.org</a>
• Comptable	<b>Mmes GRANGIER</b>	<a href="mailto:grangier@lasalle84.org">grangier@lasalle84.org</a>
	<b>Mme LUNET</b>	<a href="mailto:lunet@lasalle84.org">lunet@lasalle84.org</a>
• Responsable du pôle social, attachée de gestion	<b>Mme CANTAGREL</b>	<a href="mailto:cantagrel@lasalle84.org">cantagrel@lasalle84.org</a>
• Standard et Accueil	<b>Mmes GONZALEZ et MALAVAL</b>	<a href="mailto:accueil@lasalle84.org">accueil@lasalle84.org</a>
• Infirmerie	<b>Mme COLLIGNON</b>	<a href="mailto:collignonn@lasalle84.org">collignonn@lasalle84.org</a>
• Gérant restauration	<b>M. ALBALADEJO</b>	
• Service technique et sécurité	<b>M. GARCIA et M. ROSELLO</b>	

## Nos finalités

Appartenant à la tutelle Lasallienne, notre établissement est au service de l'Enseignement Catholique d'Avignon. A la suite des Frères des Ecoles Chrétiennes, notre tradition éducative s'appuie sur l'esprit et l'œuvre de Saint Jean-Baptiste de La Salle. Nous sommes un lieu de travail, d'éducation et d'affirmation de la Foi Chrétienne où chacun réussit suivant ses aptitudes dans le respect de ses convictions.

## Les Instances partenaires

- L'A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) représente les parents dans les diverses instances et participe activement à l'animation de l'établissement. La Présidente est **Mme LINSOLAS**.

- L'O.G.E.C. : (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) – Président : **M. CRET**.

L'OGEC gère l'établissement en lien avec le Chef d'Etablissement et son équipe. Chaque année en décembre, se tient l'assemblée générale.

# INFORMATIONS GENERALES

## HORAIRES

↳ **Le service accueil** et le **standard** fonctionnent du **lundi au jeudi de 07 h 30 à 18 h 45** et le **vendredi de 7 h 30 à 17 h 30**. L'établissement est fermé les samedis et dimanches.

↳ **Horaires des cours :**

Vous trouverez ci-dessous, le tableau des horaires du lycée. Certaines classes auront cours le mercredi après-midi, d'autres termineront le mercredi à 12 h 35.

N° de séquence	Horaires
1	07 h 55 à 08 h 50
2	08 h 55 à 09 h 45
3 - RECREATION	09 h 45 à 10 h 00
4	10 h 00 à 10 h 50
5	10 h 55 à 11 h 45
6 ou pause repas	11 h 50 à 12 h 35
7 ou pause repas	12 h 35 à 13 h 25

N° de séquence	Horaires
8	13 h 30 à 14 h 20
9	14 h 25 à 15 h 15
10 - RECREATION	15 h 15 à 15 h 25
11	15 h 25 à 16 h 15
12	16 h 20 à 17 h 10
13	17 H 15 à 18 h 00

**Afin de ne pas perturber le déroulement de l'enseignement, les demandes de sorties quelques minutes avant le terme des cours seront systématiquement refusées.**

↳ **Sonneries** : nous avons rétabli les sonneries, mais ce sont les professeurs qui ont la responsabilité de mettre fin aux cours.

↳ **Les emplois du temps** des élèves seront distribués le jour de la rentrée. Ils ont été élaborés en tenant compte de nombreux paramètres (occupations des salles, nombre d'heures imposées, enseignants sur plusieurs établissements...). Néanmoins, il est possible qu'en cours d'année, des événements nous obligent à des modifications (absences pour formation des enseignants, congés maladie, convocations pour des surveillances d'examens ou des corrections...). Nous vous prions par avance de nous excuser pour les désagréments qui en découleraient.

Les modifications d'emplois du temps des élèves nécessitent **une grande organisation et manipulation** des emplois du temps. **Ces modifications effectives ne peuvent être considérées comme « valides » avant la veille au soir 20h.** Elles sont renseignées sur votre espace dédié sur le site <http://lasalle84.net> ou directement à l'adresse suivante <https://0840060J.index-education.net/pronote>

**Des activités sportives et culturelles seront proposées certains soirs à partir de 15 h 25.** Elles seront présentées durant le mois de septembre et débuteront courant octobre.

## ADMINISTRATIF

↳ **Le certificat de scolarité sera envoyé par mail la 1<sup>ère</sup> semaine de la rentrée. Vous devrez en conserver au moins 1 original en archives.**

↳ **Les bourses de lycée** : les dossiers se constituent entre avril et juin pour l'année scolaire suivante. Passé ce délai, les demandes ne sont plus admises par les services de l'Inspection Académique. Tous les ans, nous serons amenés à vous faire remplir un document indiquant si vous souhaitez percevoir les bourses vous-même ou si vous souhaitez donner procuration à l'établissement. Dans ce cas, les montants perçus seront déduits de la scolarité.

↳ **Avis médical** : concerne les élèves mineurs au jour de la rentrée scolaire. A faire établir par un médecin agréé, sur le document inclus dans le dossier d'inscription. La liste des médecins agréés se trouve sur le site internet de l'établissement : <http://www.lasalle84.net/parent.html>.

↳ **L'assurance** souscrite par le lycée pour tous les élèves, elle couvre toutes les activités scolaires et parascolaires (atelier, stages, sorties, voyages, etc. ...) qui sont sous la responsabilité de l'établissement. Cette assurance n'intervient cependant qu'après la sécurité sociale et la mutuelle complémentaire des familles. Pour toute information : s'adresser au service infirmerie.

↳ **Vaccinations** : les lycéens doivent être à jour de leurs vaccinations, notamment contre le tétanos faute de quoi ils ne seront pas admis dans les cours de matières techniques.

↳ **Transports Scolaires** : certains abonnements de transports scolaires (bus ou train) et ce, quel que soit le régime de l'enfant, peuvent ouvrir droit à une subvention (*jusqu'à la terminale*). Vous devez vous adresser à votre Mairie ou au Conseil Général. Pour les lignes ORIZO (bus de ville), les imprimés doivent être retirés directement au bureau ORIZO.

Pour les TER, LER (Lignes Express de Régionales) et le Conseil Régional PACA prend en charge une partie du coût du transport.

Le formulaire est à télécharger sur le site : <https://www.maregionsud.fr/transports/pass-zou-etudes>.

## SCOLARITE

↳ **Assiduité – Absences** : l'inscription au lycée implique un engagement à l'assiduité et à la ponctualité.

**Pour les absences et retards**, avertir par le mail suivant : [vslycee@lasalle84.org](mailto:vslycee@lasalle84.org)

**Pour la scolarité**, envoyer un mail à : [fagea@lasalle84.org](mailto:fagea@lasalle84.org)

↳ **Les projets de classe** : ils revêtent un caractère **obligatoire**. Ils permettent de souder les classes et de faire vivre aux jeunes des moments forts d'émotions à travers des activités culturelles ou sportives. Chaque classe aura donc une ou plusieurs sorties prévues tout au long de l'année. Certaines sont déjà connues, d'autres sont en cours d'étude. Des informations supplémentaires seront données à la rentrée.

↳ **Bulletins de notes** : selon les classes et en fonction des périodes de stages en entreprises, vous recevrez soit 2 soit 3 bulletins directement sur votre adresse mail.

↳ **Candidats handicapés ou atteints de maladies graves** : Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements des conditions de passation des épreuves lors des examens. Vous devez vous connecter au site internet de l'Académie d'Aix-Marseille :

<http://www.ac-aix-marseille.fr/cid93418/amenagement-epreuves-aux-examens.html>

Rubrique « examens et concours », puis « aménagement d'épreuves aux examens ».

Les élèves dispensés de sport totalement ou partiellement doivent retirer un dossier de demande d'aménagement auprès du secrétariat du lycée dès la rentrée et joindre **un certificat détaillé** sous pli confidentiel à l'attention du Médecin scolaire.

↳ **C.C.F.** : durant l'année, les élèves de certaines classes seront convoqués pour des Contrôles en Cours de Formation (CCF) ou Epreuves Communes de Contrôle Continu (E3C). Les notes de ceux-ci compteront pour l'obtention du diplôme. La présence des élèves à ces épreuves est donc obligatoire.

↳ **Location de casier** : l'élève qui souhaite disposer d'un casier fermant à clé, pourra l'obtenir moyennant une caution.

## FOURNITURES

### FOURNITURES – MANUELS – MATERIEL

**👉 Chaque enseignant communiquera sa liste de fournitures à la rentrée**

Les **manuels scolaires** sont fournis, comme dans tout établissement scolaire. **L'outillage est mis à disposition par l'établissement grâce à l'aide du Conseil Régional.**

Une **calculatrice scientifique** vous sera conseillée **après la rentrée** ; différez son achat si vous n'en possédez pas encore (prévoir un budget d'environ 80 €). Suite aux modifications des modalités des examens, une information sera donnée à la rentrée lors des réunions. Le papier millimétré et calque vous seront fournis si besoin.

## CALENDRIER

### CALENDRIER DES CONGES SCOLAIRES - ANNEE 2020- 2021 :

- Congés de Toussaint :	du vendredi	16/10/20 après la classe	au lundi	02/11/20 au matin
- Congés de Noël :	du vendredi	18/12/20 après la classe	au lundi	04/01/21 au matin
- Congés d'hiver :	du vendredi	19/02/21 après la classe	au lundi	08/03/21 au matin
- Congés de printemps :	du vendredi	23/04/21 après la classe	au lundi	10/05/21 au matin
- Pont de l'ascension :	du mercredi	12/05/21 après la classe	au lundi	17/05/21 au matin
- Congés d'été :	En fonction des contraintes ministérielles.			

### JOURNEES SUPPLEMENTAIRES MOBILES

Pâques	lundi 05 avril 2021
Pentecôte	lundi 24 mai 2021

## FINANCES : ACOMPTES et PRELEVEMENTS

Pour les paiements mensuels (10 mensualités), **l'acompte est à verser courant septembre 2020**. Il doit correspondre à un mois.

**La facture annuelle sera éditée durant le mois de septembre 2020.** L'échéancier en bas de facture tiendra compte des paiements déjà effectués avec l'édition de la facture (acompte versé en septembre 2020 et arrhes versées lors de l'inscription ou la réinscription). De plus, nous vous rappelons que les frais inhérents au projet classe de votre enfant seront également portés sur la facture.

**Prélèvement automatique mensuel : ne faites pas de chèque** : le 1<sup>er</sup> prélèvement sera effectué **le 5 septembre 2020**. La tarification est annuelle et tiendra compte des périodes de stage.

TARIFS ANNUELS DU LYCEE - 2020 / 2021			
Externat	½ Pension	Internat	Au ticket
1 215 €	1 215 € de scolarité + 4 repas : 880 € = 2 095 €	1 215 € (scolarité) + 4 200 € (internat) = 5 415 €	7 €

# RENTREE DES ELEVES

☞ Nous vous rappelons que pour tous les nouveaux élèves, le certificat de radiation, le dernier bulletin mentionnant le passage dans la classe supérieure, doivent nous parvenir avant la fin août 2020.

## Mardi 1er septembre 2020

09 h 00	1ère PRO SN et MELEC
10 h 30	Terminale PRO SN et MELEC
11 h 00	2 <sup>ème</sup> année CAP

Les élèves seront libérés dès que les démarches administratives (distribution des livres, cartes scolaires, emplois du temps des classes) seront terminées soit approximativement 1 h 30 après l'horaire d'accueil.

## ACCUEIL ET INSTALLATION DES INTERNES

Le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020, les élèves seront accueillis tout au long de la matinée par Mme PARIOT, responsable de l'internat. Nous suggérons aux internes d'être présents ½ heure avant l'horaire de rentrée prévu afin qu'ils puissent déposer leurs affaires dans leur chambre.

### RENCONTRES PARENTS / PROFESSEURS (La présence de l'élève n'est pas obligatoire mais elle est conseillée)

1 <sup>ère</sup> PRO SN et 1 <sup>ère</sup> PRO MELEC	Mardi 08 septembre 17h15
---	--------------------------

☞ 2<sup>ème</sup> année CAP et Terminales PRO : pas de rencontres parents/professeurs

Le jour de ces rencontres, le Responsable d'Internat, Monsieur A. FAGE ainsi que l'éducatrice chargée de l'internat, Madame S. PARIOT, seront disponibles dès 17 heures pour rencontrer les parents des internes. Aux mois de décembre et janvier, des rencontres parents/enseignants avec entretiens personnalisés et informations pour l'orientation seront prévues pour la plupart des classes mais vous pouvez joindre au quotidien l'ensemble des professeurs via **PRONOTE (un code vous sera communiqué en début d'année)**.

## LES PROFESSEURS PRINCIPAUX

Les Professeurs Principaux sont les animateurs de chaque classe et les interlocuteurs privilégiés des Lycéens et de leurs Parents :

2 <sup>ème</sup> année de CAP Elec	M. DOUZAL
1 <sup>ère</sup> BAC PRO SN (2 <sup>ème</sup> année)	M. GARNOTEL
1 <sup>ère</sup> BAC PRO MELEC (2 <sup>ème</sup> année)	M. SAVANIER
T. BAC PRO SN (3 <sup>ème</sup> année)	M. LUQUET – M. MANEL
T. BAC PRO MELEC (3 <sup>ème</sup> année)	M. GRONIER – M. CYMBLER

## LES STAGES

Classes	Nbre de semaines	1 <sup>ère</sup> période	2 <sup>ème</sup> période
2ème année CAP électricien(ne)	7	08 mars au 23 avril 2021	Non
1ere BAC PRO Systèmes Numériques	4+4	Du 04 au 29 janvier 2021	Du 10 mai au 04 juin 2021
1ere BAC PRO MELEC	4+4	Du 04 au 29 janvier 2021	Du 10 mai au 04 juin 2021
Ter BAC PRO Systèmes Numériques	4+4	Du 02 au 27 novembre 2020	Du 08 mars au 02 avril 2021
Ter BAC PRO MELEC	4+4	Du 02 au 27 novembre 2020	Du 08 mars au 02 avril 2021

Tous les élèves sont invités à **trouver leur stage le plus tôt possible** dans l'année (les premiers à demander seront les premiers acceptés...).

## SECURITE

↳ **BAC PRO SN** : chaque année, les élèves doivent fournir **un extrait du casier judiciaire**. Ce document est à demander à Nantes (<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>) ou par courrier ([https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_10071.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_10071.do)). par Internet ou par courrier dès à présent. L'apporter le jour de la rentrée et le remettre au Professeur Principal de la classe.

↳ **Sécurité** : Le port des chaussures de sécurité est obligatoire pour **tous les élèves** durant les stages en entreprises et dans les ateliers à la demande du professeur en fonction des tâches confiées.

**Pour les élèves de CAP et de BAC PRO MELEC** : durant les heures d'atelier ainsi qu'en stages en entreprises.